

Sur les Chapitres 18 à 20 : De la prière.

CHAPITRE 18, SELON QUEL ORDRE IL FAUT DIRE LES PSAUMES - 1

22, 06, 18

Des Laudes à Complies, sept fois le jour selon la prescription de la Sainte Règle, nous commençons l'œuvre de Dieu par un cri d'espérance tiré du Psaume 69^{ème} :

Deus in adiutorium meum intende, Domine ad adjuvandum me festina.

C'est le fer de lance de l'Office, l'étrave solide par laquelle notre prière s'ouvre un chemin jusqu'à l'oreille divine. Comme dit Péguy, faisant parler Dieu le Père ("Le mystère des Saints Innocents" Œuvres poétiques complètes, p. 335) :

C'est trois ou quatre mots, voici comme je les vois ; voici comme je suis forcé de les voir. De même que le sillage d'un bateau va en s'élargissant jusqu'à disparaître et se perdre, mais commence par une pointe, qui est la pointe même du vaisseau. Ainsi le sillage immense des pécheurs s'élargit jusqu'à disparaître et se perdre. Mais il commence par une pointe, et c'est cette pointe qui vient vers moi, qui est tournée vers moi. Il commence par une pointe, qui est la pointe même du vaisseau. Et le vaisseau est mon propre Fils, chargé de tous les péchés du monde. Et la pointe du vaisseau ce sont les deux mains jointes de mon Fils. Et devant le regard de ma colère et devant le regard de ma justice, ils se sont tous dérobés derrière Lui. Et tout cet immense cortège de prières, tout ce sillage immense s'élargit jusqu'à disparaître et se perdre. Mais il commence par une pointe, et c'est cette pointe qui est tournée vers moi, qui avance vers moi. Et cette pointe ce sont ces trois ou quatre mots : "Deus in adiutorium meum intende" ; mon Fils en vérité savait ce qu'il faisait ; et toute prière monte vers moi dérobée derrière ces trois ou quatre mots.

C'est Jean Cassien, dans sa Conférence dixième, qui a appris à Notre Bienheureux Père l'usage constant des ces « *trois ou quatre mots* », à les rouler sans cesse en l'esprit, et s'en servir comme base de départ pour s'élever à des vues plus sublimes.

Dieu, accours, viens vite, hâtes toi à mon aide, délivres-moi.

C'est un cri de détresse, un appel au secours que l'on retrouve tout au long de l'histoire d'Israël, que l'on rencontre dans la vie de tout homme. Notre âme, comme un adolescent désireux de liberté, comme un fanfaron inconscient, s'en est allée faire un tour dans les bois. Les personnes graves lui avaient bien dit : « *Ne vas pas dans le bois car il y a le loup* ». Et nous avons répondu : « *Je n'ai pas peur du loup* ». Mais quand les hurlements se sont fait entendre, la peur nous a saisis aux entrailles :

Dieu, accoures à mon aide, vite, dépêches toi !

Domine ad adiutorium meum, festina.

C'est la réponse au « *Festinans in montana* ». Nous courrons vers le Seigneur, comme lui-même court vers nous. « *Charitas urget nos* » de part et d'autre. Mais Lui court pour me secourir, et moi pour me reposer en lui. Lui court vers moi en bon Pasteur ; moi, je cours vers lui en brebis affolée.

Sept fois le jour, au nom de toute l'Eglise, nous redisons ce cri de détresse, cet appel au secours. Sept, c'est la plénitude, c'est toute notre vie qui est cri d'appel et de confiance vers Dieu.

Nous ne voulons pas crier à la manière de saint Pierre qui sans espérance réveilla Jésus : « *Seigneur nous périssons* ». Il s'est levé, a apaisé la mer et le vent, puis a reproché aux disciples leur peu de foi.

Dans la prière liturgique, nous poussons notre cri avec toute la foi et l'espérance de l'Eglise, sûrs que nous sommes d'être exaucés là où une voie d'eau s'est faite dans le vaisseau de l'Eglise.

Pour Cassien, la méditation ininterrompue de ce verset de psaume chasse toutes les autres pensées. C'est un appel à Dieu contre tous les dangers, une humble et pieuse confession affranchie de tous soucis et sollicitudes temporels. Le « *Deus* » maintient toujours dans la pensée de Dieu.

Il exprime tous les sentiments dont la nature humaine est susceptible. Il s'adapte heureusement à tous les états, et convient en toutes sortes de situations. C'est la vigilance d'une âme toujours en éveil et pénétrée d'une crainte continuelle.

Cette prière dit aussi la confiance d'être exaucé, l'assurance du secours toujours et partout présent. C'est la voie de l'amour et de la charité ardente, c'est le cri de l'âme qui a l'œil ouvert sur les pièges à elle tendues, qui confesse qu'elle ne saurait en échapper si son défenseur ne la secour.

Deus in adiutorium meum intende, Domine ad adjuvandum me festina.

C'est le rempart, la cuirasse contre toutes les attaques du démon. Dans les dégouts, les angoisses et les tristesses il ne permet pas que nous désespérions de notre salut, nous montrant, en Celui que nous appelons, quelqu'un qui voit nos combats, qui n'est jamais loin de ceux qui le prient.

Bref, en toutes circonstances il est utile, il est nécessaire de dire : « *Deus in adiutorium* », car désirer d'être aidé toujours et en toutes choses, c'est dire que l'on a autant besoin du secours divin lorsque tout nous favorise et nous sourit, que dans les épreuves et les tristesses : Dieu seul nous tire de l'adversité, lui seul aussi donne la durée de nos joies ; dans l'un et l'autre cas la fragilité humaine ne saurait se soutenir sans son secours.

Et Cassien continue durant de longues pages - qui sont à relire - à développer tous les avantages thérapeutiques et autres que le moine peut extraire de ce simple verset.

Puis le bréviaire ajoute le « *Gloria Patri* », la louange de gloire à Dieu. Si la prière est la respiration de l'âme, la respiration se fait par un temps d'inspiration suivi d'un temps

d'expiration. Après l'inspiration du pauvre, du petit, plus simplement de l'homme vers son Dieu de qui seul peut venir la grâce, c'est ensuite le mouvement d'expiration où, en inclination, de tous les poumons de notre âme nous soufflons notre louange et notre adoration.

Le tout s'achève par un « Amen », l'acte de foi fondé sur « Alleluia », le mystère de la résurrection d'entre les morts du Seigneur Christ. Ayant entendu le « *Deus in adjutorium* » de toute l'humanité déchue, le Verbe de Dieu s'est incarné et l'a récapitulé dans son propre « *Deus in adjutorium* », ce qui l'a conduit à travers sa Passion et la Croix jusqu'à la gloire de la résurrection.

CHAPITRE 18, SELON QUEL ORDRE IL FAUT DIRE LES PSAUMES - 2

21, 02, 20

(Cf. Daniel-Odon Hurel, "Les bénédictins", p 428+.)

Le chapitre 18^{ème} donne la distribution du psautier selon les jours et les offices. Chapitre très technique et efficace dont on retient le statut primordial du psautier dans la prière du moine.

Déjà Smaragde, au IX^{ème} siècle, insistait sur la récitation des psaumes comme obligation de la vie monastique, et pas seulement en tant que simple dévotion, la récitation du psautier constituant l'ossature de la prière du moine.

Dom Philippe François, de la Congrégation de Saint-Vanne, dans son Commentaire de 1613, à l'occasion de ce chapitre 18^{ème}, rappelait l'exigence de la prière psalmique pour le moine. C'est bien l'importance accordée au service de Dieu qui justifie que saint Benoît ait tout prévu, « mot à mot », pour montrer l'estime que le religieux doit porter à cet exercice. Dom François ajoute : Benoît « *ne se soucie point qu'on change la disposition qu'il a faite de l'office, moyennant que l'on apporte de la ferveur à s'en acquitter* ».

Dom Mège, 1687, p. 402, de la Congrégation de Saint-Maur, remarque que ceux qui ne suivent pas le bréviaire bénédictin, devraient s'y sentir obligés de par leur profession, car cette distribution est dans la Règle elle-même. Dans le cas contraire dit-il « *ils rompent l'unité d'un corps dont ils sont membres* ». En effet, il est difficile de dire que l'on est bénédictin si l'on ne suit pas la distribution des psaumes.

Dom Martène, 1690, p.9-10 va dans le même sens.

Et Dom Calmet, 1734 :

Une des premières attentions des réformateurs de l'Ordre a toujours été de ramener les religieux à la récitation de l'office conformément à la Règle. Le Pape Paul V, dans sa bulle pour la réformation du bréviaire monastique en date de l'an 1612, approuve les soins de ceux qui ont travaillé à réformer ce bréviaire. En sorte que tous les religieux de ce saint Ordre puissent le réciter d'une manière uniforme au lieu qu'auparavant ils suivaient des offices différents entre eux. Page 409.

A la fin du XVIII^{ème} siècle la Congrégation de Saint-Maur reverra à la baisse la distribution des psaumes au long de la semaine.

Au XV^{ème} siècle, le cardinal Turrecremata 1575, p. 185-186, donne plusieurs raisons théologiques et spirituelles justifiant cette récitation hebdomadaire du psautier :

Le chant des psaumes renforce les hommes de pénitence que sont les moines dans leur dialogue avec Dieu, à l'image du roi David lui-même.

C'est par les psaumes que le moine obtient la miséricorde divine.

Les psaumes permettent de s'adresser directement à Dieu comme aucun autre livre de la Bible.

Dès lors, les effets de la médiation des psaumes sont innombrables, comme l'affirment certains Pères, Augustin en premier. Le chant des psaumes :

- Fait fuir le démon,
- Nourrit l'esprit,
- Suscite la sainteté,
- Illumine comme le soleil,
- Pénètre en douceur comme l'huile,
- Eteint la volonté propre et l'orgueil,
- Réduit la colère,
- Pénètre tout,
- Fait participer l'homme à la divinité,
- Suscite le désir de la vie éternelle,
- Fait surgir dans le cœur le feu spirituel,
- Eradique les racines du mal,
- Apporte la consolation et la vraie lumière.

Ainsi celui qui est assidu à la récitation des psaumes ne peut pécher.

Le livre des psaumes est un résumé de l'esprit de l'Écriture, il contient tout ce qui est nécessaire à l'instruction de l'homme, tant sur le plan théologique que spirituel.

Aucun passage des psaumes n'échappe soit à la louange divine soit à la prière, c'est-à-dire ce qui fait l'essence de l'office divin.

Enfin, la forme même des psaumes permet l'expression vocale propre à l'organisation interne de l'office divin.

Et à propos du psaume 118^{ème}, le plus long du psautier, et qui se répartit sur les petites heures du dimanche et du lundi, pour Dom Mège, p. 402, c'est le psaume préféré de saint Benoît, puisqu'il le met aux premières heures du jour. Il est vrai, dit-il, « *que celui-ci a quelque chose de plus élevé et de plus propre pour le règlement de notre vie* » :

C'est une excellente exhortation à garder les commandements de Dieu ; on y voit l'éloge de sa sainte loi, la félicité de ceux qui l'observent, le malheur de ceux qui la violent, le soin qu'on doit prendre de s'en instruire et de s'attirer par la prière la grâce qui est nécessaire pour l'accomplir. On y voit aussi la fidélité et la vigilance avec laquelle il faut y conformer toutes ses actions, le regret qu'on doit avoir de ne s'être pas appliqué à la bien garder, l'estime et l'affection qu'il est juste d'avoir pour ceux qui l'observent, la douleur qu'on doit avoir de ce que la plupart des hommes ne se permettent point en peine de l'apprendre et de la pratiquer : et ensuite on y remarque presque tous les divers sentiments qui naissent dans l'esprit des personnes de piété sur le sujet de la loi divine.

CHAPITRE 18, SELON QUEL ORDRE IL FAUT DIRE LES PSAUMES - 3

22, 02, 19

Les cent cinquante psaumes que le moine doit dire, chanter ou réciter chaque semaine doivent l'être selon un ordre établi. Dans cet ordre il y a une logique.

Nombre de psaumes sont choisis en fonction des Heures : tel ou tel verset illustrant bien la prière du matin, de midi, ou du soir.

Les psaumes peuvent être choisis aussi en fonction de leur longueur, afin d'avoir au long de la semaine des Heures de durée assez égale.

Présentement il est question de la composition des petites Heures. Toutes sont composées de trois psaumes ou trois sections de psaumes de longueurs sensiblement égales.

Le dimanche on commence toujours par le psaume 118. Ce psaume est le psaume du dimanche par excellence. Il est adressé au Christ, il résume et récapitule les commandements et la Parole de Dieu. Pour saint Ambroise ce psaume est comme le soleil ; les autres psaumes seraient comme les étoiles qui tournent autour. Il met en relief à la fois le caractère laudatif des versets et la résurrection du Christ. Le psaume 118 est partagé entre les quatre petites heures du dimanche et trois de Lundi.

Le mardi et les jours suivant se sont les neuf premiers « psaumes des montées », du 119 au 127, qui sont répartis sur les petites heures du jour. Ces psaumes graduels sont bien adaptés à ces Heures, car ils rappellent au priant qu'il est toujours en pèlerinage vers la Jérusalem céleste, le terme eschatologique. Leur brièveté permet aussi de les retenir plus facilement par cœur, ce qui convient très bien à des Heures qui ont chance d'être récitées de mémoire, sur le lieu même du travail.

Dom Guéranger dans le "Règlement du noviciat" p 21 :

Les frères aimeront les psaumes qui étaient comme l'aliment journalier des Saints de notre ordre, persuadés que s'ils parviennent à s'en rendre l'usage familier, ils auront fait un grand pas dans la voie qui mène à la contemplation. Ils demanderont cette

grâce à Dieu et aussi celle de comprendre et de goûter les autres parties de l'Office divin.

Dom Gérard Calvet qui avait le don des belles formules :

Savez-vous que ces psaumes ce sont des poèmes d'une beauté admirable ? Ils correspondent à tous les sentiments de l'âme, toutes les aspirations, tous les besoins de la vie spirituelle ; l'adoration, l'action de grâces, la louange, les sentiments de notre misère, le repentir, l'imploration du secours divin et les épanchements d'une tendre piété filiale. Cette tendresse est si visible dans certains psaumes, ainsi que cet amour de la Loi, de la volonté de Dieu, et cette confiance ravie en la Providence ! Voilà ce que sont nos psaumes. Et les chrétiens chantent ces psaumes depuis que l'Eglise existe. Dom Gérard, p 83.

L'usage du psautier demande un effort. Le terme d'*Opus Dei* le laisse entendre, comme aussi lorsque la Règle parle du *devoir de notre service* ch 16. L'accomplissement de cette œuvre est néanmoins un honneur et une joie. La conscience de psalmodier sous le regard de Dieu, non seulement nous fera éviter plus facilement toute espèce de négligence et de distraction, mais nous permettra d'aimer Dieu de toute notre âme et de tout notre esprit avec une profondeur insoupçonnée. Ne nous laissons pas décourager par la fatigue ou l'inertie innée de notre nature lors même qu'elles prennent trop souvent le dessus dans nos humbles efforts. Les Anges sont là, ils peuvent et veulent nous aider à être comme eux louange perpétuelle (cf. Dom Kleiner, p 210).

CHAPITRE 18, SELON QUEL ORDRE IL FAUT DIRE LES PSAUMES - 4

23, 02, 18

Dans la lettre de Théodomar, abbé du Cassin pendant près de vingt ans, qui accompagne la copie de la Sainte Règle qu'il envoie à Charlemagne, il est dit que si quelques monastères ne suivent pas la répartition des psaumes comme le bienheureux Père l'a instituée, mais qu'ils suivent l'ordre de l'Eglise romaine, ils ne doivent pas être forcés de les répartir selon l'institution de cette sainte Règle ; car au sujet de la division des psaumes à chanter pour chaque jour de la semaine, si – dit-le bienheureux Père – une autre manière de faire semblait à quelqu'un préférable à celle qu'il a institué, il a le droit de chanter comme il estime être le meilleur.

Les Conciles d'Aix-la-Chapelle de 816 et 817 ne tinrent pas compte de cette humble disposition de la Règle que rappelait Théodomar, et ils imposèrent aux monastères l'observance pure et simple de la Règle.

Le seul point qui semble essentiel à saint Benoît, est que toute combinaison quelle qu'elle soit devra sauvegarder par-dessus tout, c'est que chaque semaine nous épuisions le Psautier entièrement, c'est-à-dire l'intégrité de ses cent cinquante psaumes, pour en recommencer la série tous les dimanches aux Vigiles.

Certes on peut prier autrement qu'en récitant des psaumes, mais depuis la haute antiquité le psautier est devenu le livre de chant de l'Eglise catholique, qu'elle soit romaine ou

orientale. Et le fils de saint Benoît, se voulant un chantre dans le cœur de l'Église, aime à chanter des psaumes. Théodomar, encore lui, mais dans une autre lettre, raconte comment :

Chaque fois que nous partons en voyage, ou que nous travaillons, ou lorsque nous préparons le repas, ou que nous cuisons le pain, nous chantons chacun les psaumes avec un autre frère » Lettre à l'illustre Théodoric, n°27.

Et dans l'Ordo Casinensis rédigé vers 750 :

En sortant pour le travail donné par le supérieur, on met grand soin dans la récitation des psaumes afin que ne se glissent pas de paroles oiseuses.

Nous lisons bien que nos premiers pères dans le monachisme disaient vaillamment en un seul jour ce qu'il faut espérer de notre tiédeur de dire en une semaine. C'est qu'ils étaient près de la source, le feu de la charité les brûlait et ils voulaient prier, et prier en abondance.

Pour saint Basile :

Psalmier c'est exercer l'activité des anges, c'est vivre d'une manière céleste, c'est brûler en présence de Dieu un encens spirituel.

Et pour Dom Guéranger :

Le psautier, c'est le pain dans la liturgie. De même que dans tous les repas, dans les plus magnifiques comme dans les plus modestes, le pain est la base de l'alimentation, ainsi dans toutes les fêtes grandes ou petites, le psautier forme le fond de l'office, dans une proportion et avec le choix convenable à la solennité. Glanes, p. 19.

La disposition fondamentale requise pour la récitation du psautier est de maintenir vivante en nous la foi en la présence divine. Comme David jouait de la harpe devant l'arche, notre effort est de rester là à chanter sous le regard du Seigneur. Nous ne cherchons pas à faire, mais à être louange à Dieu qui est Père, Fils et Esprit Saint. Cela prend du temps, mais c'est du temps bien employé. Et cent cinquante psaumes c'est la mesure proportionnée à nos forces de petits moines que l'histoire nous a laissés. Les cent cinquante psaumes disent tous les sentiments du cœur humain, ceux de l'Église et ceux du Christ. Il y a une très grande convenance à les redire chaque semaine au long des sept jours qui retracent la création et les sept âges du monde. Puissions-nous garder toujours cette mesure, elle charpente toute la vie du moine bénédictin. Cent cinquante est un nombre, et

le nombre est l'ordre harmonieux du mouvement, c'est-à-dire, dans la vie spirituelle, le passage harmonique des puissances surnaturelles de l'âme à leur acte, et donc l'un des éléments essentiels de la beauté spirituelle. Mgr. Paulot, "L'esprit de sagesse", livre 4, p.391.

CHAPITRE 18, SELON QUEL ORDRE IL FAUT DIRE LES PSAUMES - 5

25, 10, 19

Si Notre Bienheureux Père dit que l'on peut répartir les psaumes au long de la semaine selon un autre ordre que celui qu'il propose, il tient, par contre, de manière très ferme à ce que le psautier soit récité en entier chaque semaine. Faire moins, pour lui, c'est de la *lâcheté*, surtout pour des moines *voués au service* de Dieu. Dans l'histoire du monachisme, c'est vrai, beaucoup ont su faire plus, et même beaucoup plus. Il est raconté par exemple dans les sentences des Vitae Patrum V, 4, 57 :

Un ancien alla visiter un autre. Ce dernier était occupé à faire cuire quelques lentilles. Il dit : « Prions d'abord, puis nous souperons ». L'un d'eux récita le psautier en entier, l'autre récita par cœur deux grands prophètes à la suite. Au matin, l'ancien se retira, et ils avaient oublié de manger.

Mais, note Dom Calmet :

La trop grande prolixité des offices a été désapprouvée par plusieurs personnes très judicieuses.

Déjà Cassien et Evagre le Pontique (346-399) mettaient en garde, face au risque de multiplier la récitation des psaumes :

Psalmorum cantus est imago varietatae sapientia ; oratio vero, proenimum est immaterialis et variae cognitionis ; La psalmodie appartient à la sagesse multiforme ; mais la prière est le prélude de la connaissance immatérielle et uniforme. De oratione, 85.

Donc par rapport à nos anciens, mais selon une certaine tradition faite de discrétion, saint Benoît a raccourci l'office. Cependant on ne doit en aucun cas descendre en-dessous de la mesure minimale d'un psautier par semaine.

Ce qui n'a pas empêché qu'à Cluny, par exemple, on priait environ 240 psaumes par jour, dit un commentateur. Les communautés de saint Césaire d'Arles priaient environ 500 psaumes par semaines. Nous, plus de 250 par semaine, certains psaumes étant priés tous les jours (psaumes d'attente, invitatoire, les laudes, psaumes de complies) ; d'autres, comme ceux des petites heures, sont priés plusieurs fois la semaine.

Le psautier est donc un instrument qui tient une très grande place dans notre vie quotidienne. Grâce à lui nous pouvons orienter notre pensée et tous nos sentiments vers Dieu. Le psautier nous encourage à chanter les gloires du Seigneur. Pour cela saint Benoît veut que nous le connaissions parfaitement et que nous apprenions l'art de s'en servir avec aisance, et il règle dans le détail la façon de l'utiliser. Plus l'art d'utiliser le psautier selon les volontés et intonations du Christ devient l'art de notre cœur, plus le Saint Esprit fait de notre cœur l'instrument de son Amour. Alors, ce ne seront plus les balbutiements de notre cœur qui loueront la Sagesse et la Beauté infinies, mais, de la manière la plus adéquate et la plus digne de la Majesté de Dieu, ce sont les gémissements indicibles de l'Esprit Saint qui le font résonner.

Dire tous les psaumes, dans leur intégralité, et ne pas choisir, est chose importante. Ils sont parole de Dieu et nous font revivre toute l'histoire du salut. Ce n'est pas nous qui organisons les rencontres avec Dieu, avec le psalmiste et avec les puissances du mal, les trois qui s'entrecroisent au long des psaumes, c'est eux qui viennent à nous.

La Révérende Mère Anna Canopi dans son commentaire dit :

Il faut sauver la qualité en même temps que la quantité. Qu'est-ce qui empêche la qualité ? Non pas la durée, mais le manque de ferveur et d'amour de Dieu. Quelqu'un qui aime jouit de rester longuement avec la personne aimée. (...) les contemplatifs doivent donner à Dieu un large espace de temps en subordonnant vraiment tout le reste à l'Œuvre de Dieu. Œuvre de Dieu que nous faisons sans avoir l'air de porter un fardeau, mais avec des sentiments de gratitude et de joie, et donc avec une docilité à l'Esprit Saint, à la Règle, à Dieu à qui nous appartenons.

Dom Delatte :

Le psautier a été créé par Dieu même pour être à jamais le formulaire authentique de la prière. C'est avec ces pensées-là, avec ces accents-là que Dieu a voulu être loué et honoré. Les Psaumes traduisent les sentiments les plus profonds, les plus variés, les plus délicats du cœur de l'homme et répondent à tous ses besoins. Ils ont servi aux Apôtres et aux Saints de tous les âges. Mais ils ont erré sur d'autres lèvres encore : ils ont été dits et redits par Notre-Dame et par le Seigneur. Dans les pèlerinages à Jérusalem, le Seigneur et sa mère et saint Joseph chantaient les psaumes Graduels. Certains auteurs ont pensé que le Seigneur récitait le Psautier chaque jour, et qu'il n'avait fait, pendant la Passion, que poursuivre sa prière, lorsqu'il dit, élevé en croix : « Deum deum, Deus deus, ut quid dereliquisti me », et encore : « In manu tuas, commendo spiritum meum ». Com. p. 210.

CHAPITRE 19, DE LA MANIÈRE DE PSALMODIER

26, 10, 18

La construction de ce chapitre est logique et parfaite :

1^{ère} phrase, la majeure : « *La divine présence est partout, et en tout lieu les yeux du Seigneur considèrent les bons et les méchants* ».

Ce regard de Dieu, cette connaissance que Dieu a de tous les cœurs, est une donnée de foi qui habite profondément Notre Bienheureux Père. Déjà au chapitre 4^{ème} il nous disait : « *En tout lieu tenir pour certain que Dieu nous voit* », de même au chapitre 7^{ème} : « *Du haut du ciel le Seigneur regarde constamment les enfants des hommes afin de voir, s'il est quelqu'un qui ait l'intelligence et qui cherche Dieu* ».

2^{ème} phrase, la mineure : « *Mais surtout lorsque nous assistons à l'Office divin* ».

Cela n'est pas sans nous rappeler la prière de Salomon, lors de la Dédicace du Temple : « *Que tes yeux soient ouverts sur la supplication de ton serviteur et de ton peuple Israël, pour écouter tous les appels qu'ils lanceront vers toi* » I Rg 8, 52.

Ces deux phrases sont l'énoncé du fondement de la foi : Dieu est, Dieu connaît, il est omniscient. Dieu regarde au plus intime de notre être, il est présent à toutes nos pensées, à toutes nos émotions, à tous nos élans, à tous nos désirs. Et s'il est présent, il n'est pas inactif, surtout pour la louange de Dieu.

La "Constitution sur la Liturgie" au § 7 parle de la présence du Christ, pour conclure : « *Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ-Prêtre et de son Corps qui est l'Eglise, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Eglise ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré* ». Le Christ est présent dans la Prière des Heures, et son Mystère y est célébré.

Et de ces deux phrases sont tirées deux conclusions appuyées sur trois citations de la Sainte Ecriture :

1^{ère} conclusion, l'attitude intérieure pendant la psalmodie nous est dicté : « *Considérons donc de quelle manière nous devons nous tenir en présence de la Divinité et de ses Anges* »

2^{ème} conclusion, elle élève jusqu'au sommet de l'éloquence « *Livrons-nous à la psalmodie de telle sorte que notre esprit soit d'accord avec notre voix* ».

Deux aspects sont donc envisagés dans ce chapitre :

Un, plus extérieur, comment le moine doit se tenir à l'Opus Dei et psalmodier : avec crainte et sagesse.

L'autre insiste sur l'intérieur. Dans une vision de foi, il souligne que la liturgie se déroule en présence de Dieu, devant les yeux du Seigneur, devant la Divinité et devant ses Anges.

Notre église a été consacrée solennellement le 5 octobre 1985, on a versé sur les murs et sur l'autel le Saint-Chrême en signe de sa prise de possession par la divinité. Désormais toute la cours céleste est là, écoutant notre chant, regardant nos cérémonies, respirant la bonne odeur du sacrifice eucharistique.

Ainsi, aspects intérieur et extérieur sont réunis dans la dernière phrase : « mens » et « vox » doivent être accordés, c'est ce qui compte vraiment. Le cœur de l'homme, l'intérieur de l'homme doit être en accord avec l'Esprit de Dieu. Nous devons assimiler la Parole de Dieu, il faut laisser transformer le plus intime par la parole de Dieu

Ainsi ce chapitre, avec le suivant, représente la fin de toute la section de la Sainte Règle sur la liturgie.

- Les chapitres 8 à 18 avait décrit l'aspect quantifiable de la liturgie, tout en laissant entrevoir néanmoins que c'est un service qui se déroule à la face de Dieu.

- Le chapitre 19^{ème} reprend cela de façon plus doctrinal en disant expressément que l'intérieur de l'homme doit coïncider avec tout le reste, autrement dit que toute l'activité du moine, son chant, tout ce qu'il a sous les yeux à la lumière de la foi, doit façonner son être intérieur. Alors l' « oratio » dont il sera question au chapitre suivant pourra jaillir du cœur.

Je termine par deux textes de la tradition bénédictine sur la psalmodie.

Le chapitre 20^{ème} des "Statuts" de 1504 des bénédictines de Chelles, traduit par Dom Mabillon, in Daniel Hurel, "Prières des Bénédictins" SO9-/HUR :

Nous avons tellement modéré la longueur de la psalmodie et du service divin qu'en chantant de la bouche vous puissiez aussi avoir l'attention de l'esprit nécessaire à ce que vous proférez et que goutant ce que vous chantez avec révérence, vous soyez en état de plaire à Dieu plus parfaitement. (...)

Pour cet effet, qu'en psalmodiant celles qui sont d'un même côté du chœur, s'écoutant et s'attendant les unes les autres, fassent une assez longue pause au milieu de chaque verset, en sorte que vous gardiez cette pause toutes ensembles ; et en recommençant l'autre moitié du verset, qu'on pèse un peu davantage sur la première syllabe, afin de commencer et de finir en même temps. (...) aux jours de fêtes doubles et de dimanches, vous chanterez Tierce, le dernier répons de Matines, le Te Deum et le Te decet laus. Vous récitez le reste à mi-voix avec la révérence convenable. Aux fêtes solennelles vous chanterez toutes les heures du jour aussi bien que les Matines. Tout ceci se doit entendre des communautés où le peu de religieuses n'y mettra point d'obstacle.

Dans la "Guilde spirituelle tirée de la Règle de saint Benoît", de 1628 par Dom Philippe François in Daniel Hurel, "Prières des Bénédictins" :

Saint Benoît appelle la psalmodie "l'œuvre de Dieu" parce qu'en icelle l'on chante les louanges de Dieu.

L'on peut s'entretenir en psalmodiant sur les bénéfices de Dieu, les mystères principaux de sa vie et Passion. (...) Mais il ne faut point s'occuper tellement de ces

choses-là que l'on ne soit suffisamment attentif aux mots. (...) ainsi ne faut-il point travailler son esprit et moins encore son imagination à se représenter vivement les choses sensibles comme en une méditation formée. (...)

Toute la récollection que saint Benoît donne dans la psalmodie, et celle qui rencontre mieux avec l'intention de sa sainte Eglise, est que l'esprit s'accorde avec la voix. Il veut dire que l'on s'efforce de se revêtir de l'esprit du psalmiste et que l'on lise et chante les psaumes avec les mêmes sentiments et affections avec lesquelles il les composait ou les chantait, et pour ce, il est bien nécessaire de les bien entendre et de lire souvent et sérieusement les explications d'iceux.

CHAPITRE 20, DE LA RÉVÉRENCE DANS LA PRIÈRE

27, 06, 19

Dans le Cérémoniale de 1659 des religieuses de l'Abbaye royale de Montmartre-lès-Paris, de l'Ordre de saint Benoît, on peut lire un excellent commentaire de ce chapitre 20^{ème}, "De la révérence dans la prière" Daniel-Odon Hurel, "Prières des Bénédictins", p.67+:

Les âmes que Dieu, par sa bonté infinie, a séparées du monde et qu'il a appelées à l'état de la sainte religion doivent regarder le chœur où l'on chante ses louanges, non seulement comme la partie principale et la plus digne du monastère, mais aussi comme le lieu de leur plus ordinaire séjour et où elles doivent rendre à sa Majesté le plus grand de leurs devoirs. C'est le lieu le plus digne parce que Jésus-Christ notre roi y est comme dans son trône, où il est invisiblement adoré des anges, et la première obligation d'une âme religieuse est la louange qu'elle doit continuellement rendre à Dieu, à l'imitation de ces esprits bienheureux. Mais, parce que la misère de la condition humaine ne permet pas d'être toujours en ce lieu, il faut au moins y employer avec respect et attention le temps prescrit par la Règle selon les heures ordonnées par la Sainte Eglise.

Cette action de louer Dieu est l'office des séraphins, des chérubins et de tous les esprits célestes. C'est l'office des saints dans toute l'éternité ; c'est enfin l'office des prélats et des prêtres sur la terre. (...) Cette action si haute et si relevée ne pouvant être qu'un effet de sa grâce, les vierges consacrées, qui ont ce bonheur de l'avoir reçue, doivent la conserver avec une profonde humilité. Et non seulement elles sont obligées de rendre à Dieu les louanges qui lui sont dues à cause de sa Majesté souveraine, mais encore elles doivent s'immoler à sa grandeur, comme des victimes, dans la reconnaissance que leur être vient et dépend entièrement de lui.

(...) Il est nécessaire que les sœurs assistant au chœur se souviennent de deux choses. La première, qu'elles sont en la présence de Dieu et des saints, afin que, suivant l'avis de notre saint Législateur, elles s'y maintiennent avec le respect qui est dû à sa grandeur infinie et qu'en psalmodiant elles unissent la prononciation de la langue avec les affections du cœur comme dit l'Apôtre : « Je chanterai d'esprit et d'entendement ».

La seconde, que l'office se fait au chœur et en communauté où plusieurs voix distinctes s'unissent en une même harmonie pour ne faire que comme une seule voix afin qu'elle s'élève plus fortement à Dieu pour en obtenir avec plus de facilité les grâces et attirer sur toute l'Eglise les bénédictions en plus grande abondance.

La première union de l'esprit avec la langue représente celle du Saint Esprit avec l'Eglise qui l'enseigne de prier comme elle doit. Et la seconde, de toutes les voix en une seule, signifie celle de tous les membres de l'Eglise en un seul corps, sans laquelle union ils n'obtiendraient pas du ciel les grâces promises par le Fils de Dieu quand il dit : que les fidèles étant assemblés en son nom, il leur obtiendra de son Père tout ce qu'ils demanderont.

Les sœurs donc, (...) seront soigneuses de tenir leur intention purement dressée à Dieu afin qu'à l'instant de la psalmodie, leurs pensées ne s'arrêtent qu'à ce qu'elles chantent puisque, selon le sentiment de saint Bernard, toute autre chose, quoique nécessaire, qu'une âme offrirait à Dieu durant ce temps-là, ne pourrait être agréable.

Pour arriver à cette pureté d'intention, il faut premièrement la demander au Saint Esprit qui seul sait la manière dont nous devons prier et ce que nous devons demander (...).

Secondement, il est nécessaire de fuir toute curiosité, de s'abstenir de discours inutiles et préserver son cœur de toute attache, ne le laissant prendre au trop grand soin des affaires temporelles qui étouffent les saintes pensées que l'Esprit Saint produit en nous comme ses fruits.

Enfin, il faut aimer le silence et la retraite, se tenir dans la modestie et pratiquer la mortification des sens intérieurs et extérieurs (...).

Quant à la révérence extérieure, chacune se souvenant qu'elle est en la présence de Dieu, se tiendra dans une très grande modestie, ayant les yeux baissés en terre et les mains sous le scapulaire, excepté lorsqu'il faudra se servir du Bréviaire ou de quelque autre livre.

Les sœurs étant debout à l'office se représenteront qu'elles doivent être semblables aux anges qui sont devant Dieu. (...) Si elles sont assises, cette posture leur fera désirer l'aimable repos de l'éternité dont les saints jouissent, à l'exemple du Fils de Dieu qui est assis à la droite de Dieu son Père. Les inclinations signifient celles des Chérubins devant l'Arche. Elles feront les genuflexions pour satisfaction au Fils de Dieu de celles qui furent faites par dérision en sa Passion. Et dans les prostrations, elles s'étudieront d'imiter le respect des vingt quatre vieillards que l'Apocalypse représente prosternés avec un profond abaissement devant le trône de Dieu.

L'église et le chœur étant des lieux de respect et de silence, on n'y doit faire aucun bruit, quelque petit qu'il puisse être (...). Et quand on sera obligé de baisser ou de relever les sièges des chaires, ce sera le plus doucement qu'il est possible.

Pendant que l'on chante l'office divin, personne (...) ne doit s'occuper à autre chose, ni lecture, ni oraison particulière. Mais chacune donnant toute son attention à chanter avec zèle les louanges de Dieu, lui consacrer par cette marque extérieure la ferveur intérieure de son âme, afin de s'acquitter dignement de son obligation.